



Garderie périscolaire

Le Matin :

La garderie périscolaire du matin ouvre ses portes dès 7h30 jusqu'à 8h30. Les enfants de maternelle sont accueillis dans les locaux de leur école. Quant aux primaires, ils sont accueillis dans les locaux de la cantine élémentaire à côté de l'école.

Le Soir :

Les enfants sont accueillis de 16h30 à 18h30. La Garderie périscolaire du soir se déroule dans les locaux de l'école maternelle. Les enfants de primaire sont récupérés par Françoise et Anne-Laure et descendent ensemble à pied jusqu'à l'école maternelle pour rejoindre les petits.

Une fois le goûter distribué et dévoré, les enfants peuvent jouer jusqu'à l'arrivée des parents.

Les inscriptions

Chaque fin d'année scolaire, le secrétariat de la mairie tient une permanence pour procéder aux pré-inscriptions à la garderie périscolaire de l'année suivante. A cette occasion, les parents remplissent un formulaire donnant des renseignements sur l'enfant (coordonnées des familles, allergies...) et se voient remettre le règlement intérieur.

Pour les enfants dont les inscriptions sont occasionnelles, il est possible de les faire par courrier ou par téléphone à condition que le formulaire ait été préalablement rempli en mairie.

IMPORTANT : Les enfants de l'école maternelle sont admis à la garderie périscolaire 2 Heures maximum par jour (matin et soir compris)

[Télécharger le règlement intérieur](#)

Les tarifs

2h	4,60€
1h30	4,10€
1h	2,60€
30 min	1,60€

Les annulations

En cas d'annulation de votre enfant à la garderie il est impératif d'annuler l'inscription sur le portail famille 24h avant. Au-delà de ce délais, le service sera facturé. Si votre enfant est malade, merci d'appeler Céline au secrétariat.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Céline en mairie au 04 76 71 78 75

En cas de retard

Nous demandons aux parents d'être ponctuels et de respecter les horaires d'inscription. Toute demi-heure dépassée sera facturée.

